

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PORTNEUF  
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 5 février 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Madame Manon Jobin	Directrice générale et greffière par intérim
--------------------	--

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 30)**

2. **ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

18-02-17 **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**

2. **ORDRE DU JOUR**

- Points à ajouter
- Adoption

3. **PERIODE DE QUESTIONS**

4. **PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1. Séance ordinaire du 8 janvier 2018
  - Commentaire/correction
  - Adoption

5. **DIRECTION GENERALE ET GREFFE**

- 5.1. Suivi du bordereau de la correspondance
- 5.2. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus
- 5.3. Adoption du règlement numéro 97.2 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Neuville
- 5.4. Démission de monsieur Maxime Bonenfant au sein du Service de sécurité incendie
- 5.5. Démission de madame Catherine Morin au sein du Service de sécurité incendie
- 5.6. Démission de monsieur Luc Delisle à titre de représentant de la Ville à la Corporation du Parc nautique de la Pointe-aux-Trembles

6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
  - 6.1. Rapport d'intervention du mois de janvier 2018
7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
 

Aucun point à l'ordre du jour
8. SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 

Aucun point à l'ordre du jour
9. SERVICE DES LOISIRS
  - 9.1. Honoraires des spécialistes – Session hiver 2018
10. TRÉSORERIE
  - 10.1. Présentation des comptes
  - 10.2. Autorisation de paiement – 3<sup>e</sup> versement du contrat de déneigement des rues
  - 10.3. Autorisation de paiement – Quote-part de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (1<sup>er</sup> versement)
  - 10.4. Autorisation de paiement – Quote-part à la MRC de Portneuf
  - 10.5. Emprunt au fonds de roulement et affectation du surplus réservé à l'aqueduc
  - 10.6. Surplus réservé au déneigement
  - 10.7. Surplus réservé à l'entretien des chemins
  - 10.8. Autorisation de paiement – 9<sup>e</sup> versement à l'entreprise Qualité Construction (CDN) ltée pour la construction et l'aménagement de la bibliothèque municipale
11. AFFAIRES NOUVELLES
  - 11.1. Mise en place du comité loisirs et vie communautaire
12. PERIODE DE QUESTIONS
13. CLOTURE ET LEVEE DE LA SEANCE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 30 pour se terminer à 19 h 33. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

4. **PROCÈS-VERBAUX**

4.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018**

18-02-18 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018, la directrice générale et greffière par intérim est dispensée d'en faire lecture.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

5.1 **SUIVI DU BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point à l'ordre du jour

5.2 **DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

18-02-19 En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame Manon Jobin, directrice générale et greffière par intérim, dépose à la séance de ce conseil, les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal suivants :

M. Bernard Gaudreau	Mme Denise Thibault
M. Simon Sheehy	M. Dominic Garneau
M. Jean-Pierre Soucy	M. Carl Trudel
Mme Marie-Michelle Pagé	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 97.2 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE NEUVILLE**

18-02-20 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville est tenue, en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, d'avoir un règlement en matière d'éthique et de déontologie visant les membres du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement no 97 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Neuville est entré en vigueur le 22 novembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville doit adopter un code d'éthique avec ou sans modification suite à l'élection générale du 5 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été préalablement donné par madame Marie-Michelle Pagé, conseillère au siège numéro 3, à la séance de ce conseil du 8 janvier 2018;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil adopte le projet règlement no 97.2 modifiant le règlement no 97 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Neuville tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 **DÉMISSION DE MONSIEUR MAXIME BONENFANT AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

18-02-21 **CONSIDÉRANT QUE** monsieur Maxime Bonenfant a déposé une lettre de démission le 5 janvier 2018 à titre de pompier volontaire au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Neuville;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil accepte la démission de monsieur Maxime Bonenfant à titre de pompier volontaire au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Neuville.

**QUE** le conseil remercie monsieur Maxime Bonenfant pour les services rendus et pour son implication à la Ville de Neuville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.5 **DÉMISSION DE MADAME CATHERINE MORIN AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

18-02-22 **CONSIDÉRANT QUE** madame Catherine Morin a déposé une lettre de démission le 5 janvier 2018 à titre de pompière volontaire au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Neuville;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil accepte la démission de madame Catherine Morin à titre de pompière volontaire au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Neuville.

**QUE** le conseil remercie madame Catherine Morin pour ses services rendus et pour son implication à la Ville de Neuville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.6 **DÉMISSION DE MONSIEUR LUC DELISLE – REPRÉSENTANT DE LA VILLE À LA CORPORATION DU PARC NAUTIQUE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES**

18-02-23 **CONSIDÉRANT QUE** monsieur Luc Delisle a déposé sa démission à titre de représentant de la Ville de Neuville au sein de la Corporation du parc nautique de la Pointe-aux-Trembles le 18 janvier 2018;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil accepte la démission de monsieur Luc Delisle à titre de représentant de la Ville de Neuville au sein de la Corporation du parc nautique de la Pointe-aux-Trembles.

**QUE** ce conseil remercie monsieur Luc Delisle pour sa disponibilité et sa contribution au développement du parc nautique de Pointe-aux-Trembles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

6.1 **RAPPORT D'INTERVENTION DU MOIS DE JANVIER 2018**

Le Service de sécurité incendie de Neuville a effectué quatre interventions au cours du mois de janvier 2018.

7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point à l'ordre du jour.

8. **SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Aucun point à l'ordre du jour.

9. **SERVICE DES LOISIRS**

9.1 **HONORAIRES DES SPÉCIALISTES – SESSION HIVER 2018**

18-02-24 **CONSIDÉRANT QUE** la période d'inscription pour la session hiver 2018 est terminée;

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation des activités pour la session hiver 2018 vise la période du 22 janvier 2018 au 25 avril 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a 164 inscriptions pour un total de 21 cours à la session hiver 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la négociation pour les taux horaires a eu lieu entre le Service des loisirs et les spécialistes de chacun des cours;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil accepte la liste des honoraires des spécialistes pour la session d'hiver 2018 présentée par le Service des loisirs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. **TRÉSORERIE**

10.1 **PRÉSENTATION DES COMPTES**

18-02-25 Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de janvier 2018, au montant de 482 032.24 \$ et l'approuvent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses au montant total 482 032.24 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de février 2018.

---

Manon Jobin, trésorière

10.2 **AUTORISATION DE PAIEMENT - 3<sup>E</sup> VERSEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES**

18-02-26 **CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Rochette Excavation inc. a été dûment mandatée par la Ville de Neuville pour procéder au déneigement des rues publiques de la ville par la résolution numéro 13-07-131;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a adopté la résolution numéro 14-11-196 concernant un addenda au contrat de déneigement 2013-2018 afin de spécifier des montants additionnels à être versés;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de déneigement prévoit six versements mensuels à la compagnie Rochette Excavation inc. débutant en décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement pour le mois de février s'élève à 42 594.40 \$, incluant le paiement mensuel initial de 41 554.72 \$ ainsi que l'addenda d'une somme de 1 039.68 \$;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement d'une somme de 42 594.40 \$ (taxes incluses) à la compagnie Rochette Excavation inc. à titre de 3<sup>e</sup> versement pour le contrat de déneigement.

**QUE** cette somme soit prise à même le poste budgétaire « *Contrat pour enlèvement de la neige* » numéro 02 33000 443.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.3 **AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

18-02-27 **CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a transmis la facture no 2018-4329 au montant 102 646.98 \$ représentant le premier versement de la quote-part de la ville de Neuville pour l'année 2018;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture no 2018-4329 au montant de 102 646.98 \$ représentant le premier de trois versements pour l'année 2018;

**QUE** cette dépense soit répartie aux postes budgétaires prévus à cette fin lors de l'élaboration du budget de l'année 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.4 **AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART À LA MRC DE PORTNEUF**

18-02-28 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Portneuf a transmis la facture no 18004 au montant 87 249 \$ représentant le premier versement de la quote-part de la ville de Neuville pour l'année 2018;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture no 18004 d'une somme de 87 249 \$ constituant le premier de trois versements pour l'année 2018;

**QUE** cette dépense soit répartie aux postes budgétaires prévus à cette fin lors de l'élaboration du budget de l'année 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.5 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT ET AFFECTATION DU SURPLUS RÉSERVÉ À L'AQUEDUC**

**18-02-29** **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a adopté le budget pour l'année financière 2017 le 19 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2017 prévoyait l'achat d'un système de télémétrie pour le contrôle du traitement de l'eau potable pour un montant estimé de 53 500 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des immobilisations mentionnées ci-dessus est financé à même le fonds de roulement et l'affectation du surplus réservé à l'aqueduc tel qu'il a été budgété;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des immobilisations mentionnées ci-dessus s'élève à 52 500 \$,

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil autorise la trésorière à puiser à même le surplus affecté no 55 99214 000 « *Surplus affecté aqueduc entretien* », la somme de 20 000 \$.

**QUE** la trésorière soit autorisée à financer le solde de 32 500 \$ à même le fonds de roulement.

**QUE** ledit emprunt de 32 500 \$ soit remboursé sur une période de cinq (5) ans à compter de l'année 2018;

**QUE** ce conseil prévoit une taxation suffisante au remboursement dudit emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.6 SURPLUS RÉSERVÉ AU DÉNEIGEMENT**

**18-02-30** **CONSIDÉRANT QUE** le budget de l'année 2017 prévoyait des montants pour le transport de la neige;

**CONSIDÉRANT QU'**au 31 décembre 2017, il y a un solde de 3 900 \$ au poste budgétaire « *Transport de la neige* » numéro de grand livre 02 33000 521;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a créé un fonds appelé « *Surplus affecté au déneigement* » numéro de grand livre 55 99218 000 de par sa résolution numéro 16-02-34;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à réserver le solde de l'année 2017 au montant de 3 900 \$ au « *Surplus affecté au déneigement* » numéro de grand livre 55 99218 000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.7 SURPLUS RÉSERVÉ À L'ENTRETIEN DES CHEMINS**

**18-02-31** **CONSIDÉRANT QUE** le budget de l'année 2017 prévoyait des montants pour le programme d'entretien des chemins;

**CONSIDÉRANT QU'**au 31 décembre 2017, il y a un solde de 70 883 \$ au poste budgétaire « *Programme d'entretien des chemins* » numéro de grand livre 02 32000 625;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a créé un fonds appelé « *Surplus affecté à l'entretien des chemins* » numéro de grand livre 55 99219 000 de par sa résolution numéro 17-02-41;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à réserver le solde de l'année 2017 au montant de 70 883 \$ au « *Surplus affecté à l'entretien des chemins* » numéro de grand livre 55 99219 000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.8 AUTORISATION DE PAIEMENT – 9<sup>E</sup> VERSEMENT À L'ENTREPRISE QUALITÉ CONSTRUCTION (CDN) LTÉE POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**18-02-32** **CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Qualité Construction (CDN) ltée a été dûment mandatée par le conseil municipal de la Ville de Neuville pour réaliser les travaux de construction et d'aménagement de la bibliothèque municipale dans le bâtiment de l'ancienne église Saint-François-de-Sales (résolution no 16-12-303);

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction et d'aménagement de la bibliothèque municipale dans l'église Saint-François-de-Sales ont débuté le 18 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecte Diana Cardas, chargée de projet et dûment mandatée par le conseil suite à la résolution no 15-12-302, a émis le certificat de paiement no 10 le 31 janvier 2018 incluant une retenue et un avenant de modification n° 6;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de la bibliothèque sont maintenant terminés à l'exception de déficiences mineures notées par la firme d'ingénierie WSP, lesquelles seront corrigées sous peu;

**CONSIDÉRANT QUE** le certificat de paiement a été transmis à la satisfaction de la direction générale et du chargé de projet de la ville, monsieur Jacques Bélanger, architecte;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant à verser s'élève à 41 071,77 \$ (taxes incluses);



**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement du certificat de paiement no 10 au montant de 41 071,77 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Qualité Construction (CDN) Itée, tel que recommandé par Diana Cardas, architecte, daté du 31 janvier 2018.

**QUE** cette somme soit prise au poste budgétaire numéro 23 08000 722 « *Immeubles culturels* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. AFFAIRES NOUVELLES**

**11.1 MISE EN PLACE DU COMITÉ LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**18-02-33** **CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun d'améliorer et de bonifier l'approche en matière de loisirs et de vie communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire former un comité consultatif afin de répondre efficacement aux besoins des familles neuvilleuses en matière de loisirs et de vie communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau comité sera composé de cinq membres résidants, dont deux conseillers, et de trois citoyens (nes) représentant un aîné, un parent d'adolescent et un parent de jeune enfant;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil constitue le comité loisirs et vie communautaire et en désigne les membres suivants :

- Monsieur Simon Sheehy, conseiller siège #1;
- Monsieur Dominic Garneau, conseiller siège # 5;
- Monsieur Dominique Dubuc;
- Madame Isabelle Audet;
- Madame Marie-Ève Germain.

**QUE** le comité consultatif des loisirs et de la culture soit dissous par la présente résolution.

**QU'**une lettre soit acheminée aux membres du comité consultatif des loisirs et de la culture afin de les remercier de leur apport à la communauté lors de leur mandat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 52 pour se terminer à 20 h 18. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 18.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

---

Bernard Gaudreau  
Maire

---

Manon Jobin  
Directrice générale et greffière par intérim